COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/77

DATE DE CONVOCATION

09/12/2023

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2023

DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt trois
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Pascal CRINCKET, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Didier KENISBERG donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Serge CASERIS, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Aline BILLET, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET, Sylviane COLLES donne pouvoir à SUZY MAYNE

ABSENT : Monique CARUSO, Paul BITAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : TARIF DES SPECTACLES AU 1ER JANVIER 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2022/67 du 15 décembre 2022 fixant les tarifs des spectacles au 1er janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs à compter du 1er janvier 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission des Finances – Équipements publics - Voirie en date du 30 novembre 2023 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE de fixer à compter du 1er janvier 2024 les tarifs des billets des spectacles comme suit :

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20231222-DE202377-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/77

CATÉGORIE DE SPECTACLE (EN FONCTION DU COÛT DU SPECTACLE)	ADULTES	ENFANTS De 11 à 18 ans	ENFANTS Jusqu'à 10 ans inclus
CATÉGORIE 1	11 €	6 €	GRATUIT
CATÉGORIE 2	16 €	8,5 €	GRATUIT

Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20231222-DE202377-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023